Actions en justice – 2022

Publié le 29 décembre 2022 sur le site d'Ibuka France

Les évènements marquants survenus au cours de l’exercice 2022 :

du 17/01/2022 au 20/01/2022 : remise en situation sur le site de Mubuga dans le dossier « Marcel Hitayezu » (était présente au Rwanda, pour Ibuka France, Maître Mathilde Aublé) ;
19/01/2022 : Cour d’assises confirmée pour Philippe Hategekimana-Manier, alias Biguma. Son procès est annoncé du 10 mai 2023 au 30 juin 2023 ;
15/02/2022 : avis de fin d’information dans l’affaire « Agathe Kanziga (épouse Habyarimana) » (un terme est donc mis aux investigations dans ce dossier, prélude à un probable non-lieu) ;
du 01/03/2022 au 02/03/2022 : audiences du procès « Ibuka France c/ Natacha Polony » (autres associations présentes au procès : la CRF et le MRAP) ;
08/03/2022 : annulation de la participation de Jean-Paul Ruta (président de la section Ibuka Rhône-Alpes) à une conférence organisée par le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire, en raison de la participation du général Dominique Delort ;
22/03/2022 : Ibuka France se constitue partie civile dans l’affaire « Pierre Kayondo » ;
23/03/2022 : la Cour de cassation refuse de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité soulevée par Sosthène Munyemana. Ce dernier aura donc bien à comparaître devant les assises de Paris (procès prévu du 13 novembre au 22 décembre 2023)
05/05/2022 : communiqué de presse d’Ibuka France concernant l’ouverture du procès de Laurent Bucyibaruta ;
du 09/05/2022 au 12/07/2022 : procès de Laurent Bucyibaruta qui, après 42 jours d’audience, est condamné à 20 ans de réclusion criminelle. Il a fait appel. A noter qu’Emma Ruquet a rédigé huit comptes rendus hebdomadaires d’audience (respectivement publiés sur

le site internet d'Ibuka France les 20 mai, 27 mai, 2 juin, 10 juin, 17 juin, 23 juin, 2 juillet et 9 juillet 2022) ;

20/05/2022 : jugement de relaxe en faveur de Natacha Polony en dépit de la gravité des propos qui ont motivé le dépôt de plainte. La décision d'interjeter appel a été soumise à un vote du Conseil d'Administration d'Ibuka France qui s'est prononcé en faveur de l'appel (le procès aura lieu en mars 2023) ;

01/09/2022 : non-lieu dans l'enquête sur l'armée française à Bisesero (Ibuka France a fait appel de l'ordonnance, aux côtés de l'association Survie)

14/09/2022 : annonce de la remise en liberté de Laurent Bucyibaruta (pour raisons de santé) dans l'attente de son procès d'appel ;

28/09/2022 : confirmation en appel du déferrement en Cour d'assises d'Eugène Rwamucyo (la date de son procès n'est toujours pas connue car il s'est pourvu en cassation) ;

17/12/2022 : citation du Président d'Ibuka France par Serge Farnel pour refus de publication de son droit de réponse suite à la mise en ligne sur le site internet d'Ibuka France, le 15 mai 2022, de la conférence « Aminadabu Birara, héros à Bisesero, berceau de la résistance ». L'affaire suit son cours avec l'avocat d'Ibuka France à la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, la chambre dite de la presse.

https://www.ibuka-france.org/actions-en-justice-2022/